



Contrat travail non respecter

Par **jojo60240**, le **02/02/2015** à **00:52**

Bonjour a tous voila je suis routier contrat longue distance coef 138m normalement 150 si je decouche plus de 6 fois dans le mois mes bon ce nes pas mon soucis

le soucie ces que j.ai un contrat longue distance mes il ne me font plus decoucher je fait que du regional ya t.il des recours un recommander a leur envoyer pour quil respecte le contrat merci d.avance

je suis seul a travailler tous repose sur mon salaire qui vol pas haut sans les frais de deplacement

Par **moisse**, le **02/02/2015** à **09:54**

Bonjour,

je connais bien la convention collective du transport routier et la différence entre routier coef.138 et routier coef.150 se fait en consolidant des points de qualification.

Il en faut au moins 55 obtenus comme suit:

- * conduite PTAC>19 t. vaut 30 points
- * parcours réguliers éloignement>250 km vaut 20 p.
- * 30 découchés sur 12 semaines consécutives vaut 15 p.
- * international non frontalier vaut 15 p.
- * ensemble articulé semi ou camion-remorque vaut 10p.
- * CAP de routier ou FPA vaut 10 p.

[citation] j.ai un contrat longue distance [/citation]

En quoi votre contrat de travail vous réserve uniquement sur les longues distances, et surtout

implique des découchés systématique.

J'ai bien connu lorsque j'exerçai la mise en œuvre de parcours à relais impliquant des longues distances avec retour systématique au domicile.

[citation] tous repose sur mon salaire qui vol pas haut sans les frais de déplacement[/citation]

C'est malheureusement une réalité de cette profession qui verse des rémunérations au travers de frais largement, mais légalement, surévalués, dont l'absence se fait alors cruellement sentir sur le résultat net.